



Les Maisons
de Cognac

FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES MAISONS DE COGNAC – 26 JUIN 2025

- Les membres du SMC doivent s'engager à respecter les règles du droit de la concurrence. En conséquence, toutes les réunions du SMC doivent être menées dans le strict respect du droit français et européen de la concurrence :
 - A cet égard, tout membre du SMC doit s'abstenir de communiquer, à tout moment, toute information **confidentielle relative à sa société, telle que, par exemple, des informations stratégiques sur ses prix, ses conditions commerciales, les quantités produites et/ou vendues, ses marges commerciales....**
 - Les membres s'engagent par ailleurs à ne pas échanger sur des sujets qui se situeraient en dehors de l'ordre du **jour diffusé préalablement à la réunion et, éventuellement, revu mais toujours communiqué préalablement.**
- Tout manquement aux règles du droit de la concurrence expose l'entreprise et/ou ses représentants ainsi que l'organisme professionnel auquel l'entreprise est adhérente à des sanctions pécuniaires très lourdes (sanctions administratives notamment, infligées par les autorités de concurrence). Des sanctions pénales et/ou civiles peuvent également s'ajouter aux sanctions pécuniaires.
- Le SMC est très attaché et engagé dans le strict respect du droit de la concurrence et sera donc très vigilant s'agissant de tout comportement de ses membres qu'elle considérerait comme étant non-conforme à la réglementation en vigueur.

Article 17-2 des statuts du SMC: Quorum

- L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des membres adhérents sont présents ou représentés. Si cette condition n'est pas remplie, une deuxième Assemblée Générale est convoquée sur le même ordre du jour dix jours après la première date de convocation de l'Assemblée. Elle délibère alors valablement sans condition de quorum.
 - Chaque membre adhérent ne peut représenter au plus que deux autres membres adhérents.
-
- ➔ Lecture des pouvoirs
 - ➔ Vérification du quorum



Assemblée Générale ordinaire statutaire

- **Approbation des comptes :**

- Rapport moral du Président

Projet de résolution n°1 : Approuvez-vous le rapport moral du Président ?

- Rapport financier du Trésorier

Projet de résolution n°2 : Approuvez-vous le rapport financier du Trésorier ?

- Présentation et validation des comptes

Projet de résolution n°3 : Approuvez-vous les comptes ?

- Présentation du rapport du Commissaires aux comptes

- **Questions diverses :**

- Projet de révision des modalités de cotisations

- Charte RSE

- Salons Whisky live et autres

Partie 1 : Activités du SMC et Economie des Maisons

Partie 2 : Interventions

- **Actualité des marchés Cognac, vins et spiritueux, Nicolas Ozanam, *Directeur Général de la Fédération des Exportateurs de Vin et Spiritueux***
- **Les actions menées au sein de la Maison des Vins et Spiritueux, Jean-Pierre Cointreau, *Président***

Partie 3 : Charte RSE des Maisons de Cognac

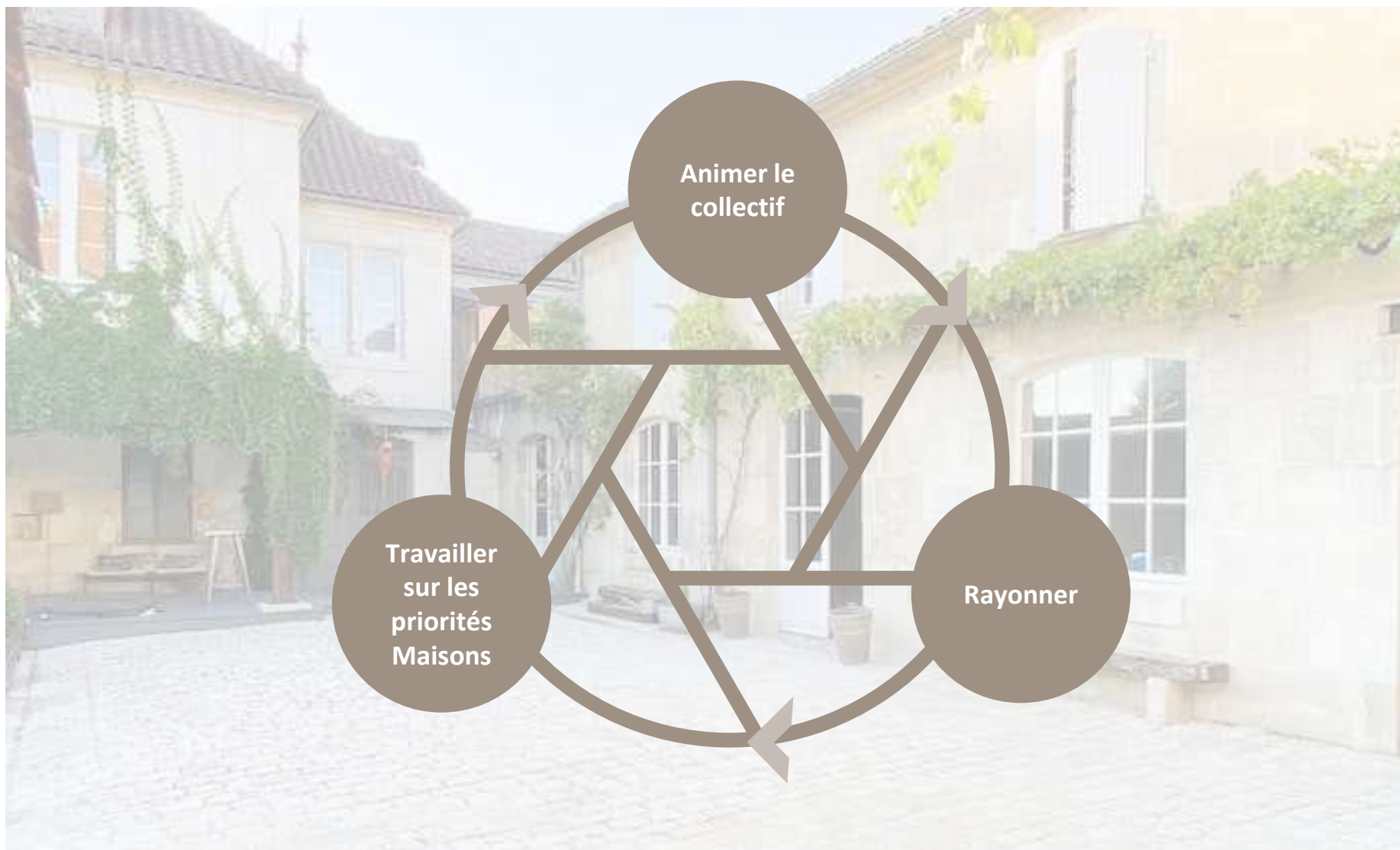
Présentation de la Charte et table ronde animée par Tatiana Métais

Helene Baudry, Maison Boinaud, Sonia Le Masne, Maison Martell, Nathalie Meurer, Maison Hennessy, Amy Pasquet, Maison Pasquet



Rapport moral du Président 2024

Les priorités du SMC 2023-2026



Problématique des Entreprises considérées comme non coopérantes ou dont l'engagement de prix a été refusé

Manque de transparence du
MOFCOM

Pas de communication sur les
conditions d'obtention du statut
de coopérant
+
Instructions contradictoires pour
les traders

Conséquence

De nombreux traders coopérants
ignorés par le MOFCOM

Non respect des règles de l'OMC

Droit à la Coopération

L'article 6.10 de
l'accord antidumping
de l'OMC permet
expressément qu'un
exportateur (y
compris un trader)
reçoive une marge
individuelle de
dumping.

Traitement des Informations

L'annexe II, §5 et §6
de l'accord OMC,
l'information
imparfaite ne doit pas
être rejetée si elle a
été fournie de bonne
foi.
En cas de rejet,
l'autorité doit
expliquer les raisons
et laisser un délai
pour rectification, ce
que MOFCOM n'a pas
fait.

Producteurs Indirects

Plusieurs producteurs
européens ont
exporté via des
traders pendant la
période d'enquête. Le
MOFCOM dispose
déjà de toutes les
informations
nécessaires mais n'a
pas reconnu leur
coopération.

Demandes du secteur adressées depuis la détermination provisoire auprès des instances nationales et européennes

- Que les traders pleinement coopérants soient considérés comme coopérants
- À défaut, que leurs producteurs fournisseurs soient intégrés dans la liste des sociétés coopérantes
- Que toutes les sociétés enregistrées soient reconnues comme coopérantes si elles ont répondu de bonne foi
- Que le MOFCOM revoie sa liste de sociétés coopérantes à la lumière de ces arguments





- Approuvez-vous le rapport moral du Président?



Comptes SMC 2024

Rapport financier du trésorier

BUDGET		REALISE	ECART BUDGET
ENCAISSEMENT		31/12/2024	
Cotisations adhérents	417 598	417 228	-370
Convention BP&MG	18 490	18 490	0
Subvention d'exploitation	1558	1 558	0
TOTAL ENCAISSEMENT	437 646	437 276	-370
Produits exceptionnels (refacturation de charges à l'euro / l'euro)			
Covoiturage		5 430	5 430
Genesis		158 821	158 821
TOTAL ENCAISSEMENTS	437 646	601 527	163 881

BUDGET		REALISE	ECART BUDGET
DECAISSEMENT			
Autres achats et charges externes	238 145	208 867	-29 278
Loyers	16 130	16 025	-105
Déplacements et représentation	5 700	6 776	1 076
Frais administratifs (Telephone, informatique, presse...)	10 110	8 918	-1 192
Honoraires PWC// Coriolis	7 185	7 975	790
RP Internes & Externes	113 550	88 157	-25 393
Cotisations CNVS, FFS, FEVS	79 270	75 662	-3 608
Véhicule(leasing, assurance, entretien,carburant)	6 200	5 354	-846
Salaires charges comprises + impôts	208 500	212 829	4 329
Amortissement		458	458
TOTAL DECAISSEMENT	446 645	422 154	-24 491
Charges exceptionnelles (refacturées à l'euro/l'euro)			
Genesis		158 821	
Covoiturage		5 430	
TOTAL DECAISSEMENT	446 645	586 405	139 760
Résultat -	8 999	15	24 121
Aide exceptionnelle enquête Chine		44 999	
Résultat	- 8 999	- 29	
Réintégration du résultat 2023 prévu au budget 2024	14 557	877	
Résultat prévu et voté	5 558		

- Des ressources conformes aux prévisions.
- Un projet Genesis (CEC) autofinancé par les Maisons.
- Des économies sur les événements
- Une aide exceptionnelle pour l'enquête antidumping Chine

Arrêté des comptes 2024

BILAN	BRUT	Amort/dépré	NET	31/12/23
Autres immobilisations corporelles	5742	3741	2000	387
Autres immobilisations financières	1160		1160	1 160
Actif immobilisé	6917	3741	3176	1562
Créances	5394		5394	786
Valeurs mobilières de placement	204 561		204 561	200 000
Disponibilités	269 355		269 355	325536
Actif circulant	479 310		479 310	526 322
TOTAL ACTIF	486 228	3741	482 487	527 885

Report à nouveau		447 652	432 762
Résultat de l'exercice		-25479	14890
Capitaux propres		422172	447652
Avances et acomptes reçus sur commande		1816	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20805	38113
Dettes fiscales & sociales		34692	42119
Autres dettes			
Passif circulant		58498	80232
TOTAL PASSIF		482487	527885

Un déficit de
25 479 €
&
Un montant des
réserves de
422 172€
(12 mois de
fonctionnement)



Rapport du Commissaire aux Comptes



Budget & Cotisations – Projet d'évolution pour 2026

Les grands principes :

- Poursuivre la **gestion « serrée » du budget** du SMC dans les années difficiles.
- Utilisation possible des **réserves** pour les sujets d'intérêt général.
- Ne pas avoir de Maison contribuant au budget au-delà de **30 %** de celui-ci.
- Un modèle « **linéaire** » pour les autres Maisons :
 - Une partie fixe commune
 - Une répartition du solde du budget au prorata des caisses expédiées



Budget & Cotisations – Projet d'évolution pour 2026

Budget Maisons		372 627	Reliquat Budget Maisons	260 839
Part Hennessy	30%	111 788	Somme des parts fixes	71 750
Cotisation fixe 2026		1 750,0	Part variable	189 089
caisses	cotisation (ordre de grandeur)			
5 000	1 896			
10 000	2 052			
50 000	3 234			
100 000	4 762			
200 000	7 217			
2 000 000	57 000			

Pour les Maisons payant une cotisation allant de 1 010€ à 1 300€ en 2025 :

Cotisations 2026 : de 1 760€ à 1 900€

Pour les Maisons payant une cotisation allant de 1 850€ à 2 050€ en 2025 :

Cotisations 2026 : De 2 700 à 3 100€

Pour les Maisons payant une cotisation de 52 000€ en 2025:

Cotisation 2026 : 57 000€



- Vos questions

♦ French Drinks Awards 2025 – Catégorie Cognac



Clôture des inscriptions : 30 juin



Envoi des échantillons : avant le 14 juillet

♦ Mini-magazine Cognac x Whisky Magazine

8 000 exemplaires et diffusé au Whisky Live.



Coût estimé : de 750 € à 1 250 € selon le nombre de participants.



12 Maisons avaient fait part de leur intérêt.

♦ Stand partagé – Whisky Live Paris

8 mini-stands sur un espace commun pour affirmer notre présence dans ce salon stratégique.



Budget estimatif : 2 625 € par participant.

♦ Tournée d'été du Cognac

Les vendredis de juillet et août :

15h à 17h : **formation des barmen** autour des 3 recettes proposées.

À partir de 17h : **activation commerciale** avec PLV dédiée et service de Cognac par les équipes sur place.

♦ Apéritif du Patrimoine 19,20 et 21 septembre

Communiqué de presse d'annonce en juillet 2025.

Déclinaisons régionales et communiqué de presse de relance en septembre 2025.



Merci de votre attention



Les Maisons
de Cognac

FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES MAISONS DE COGNAC – 26 JUIN 2025

Partie 1 : Activités du SMC et Economie des Maisons

Partie 2 : Interventions

- **Actualité des marchés Cognac, vins et spiritueux, Nicolas Ozanam, *Directeur Général de la Fédération des Exportateurs de Vin et Spiritueux***
- **Les actions menées au sein de la Maison des Vins et Spiritueux, Jean-Pierre Cointreau, *Président***

Partie 3 : Charte RSE des Maisons de Cognac

Présentation de la Charte et table ronde animée par Tatiana Métais

Helene Baudry, Maison Boinaud, Sonia Le Masne, Maison Martell, Nathalie Meurer, Maison Hennessy, Amy Pasquet, Maison Pasquet



Introduction – Actions et objectifs du SMC



Eric Le Gall

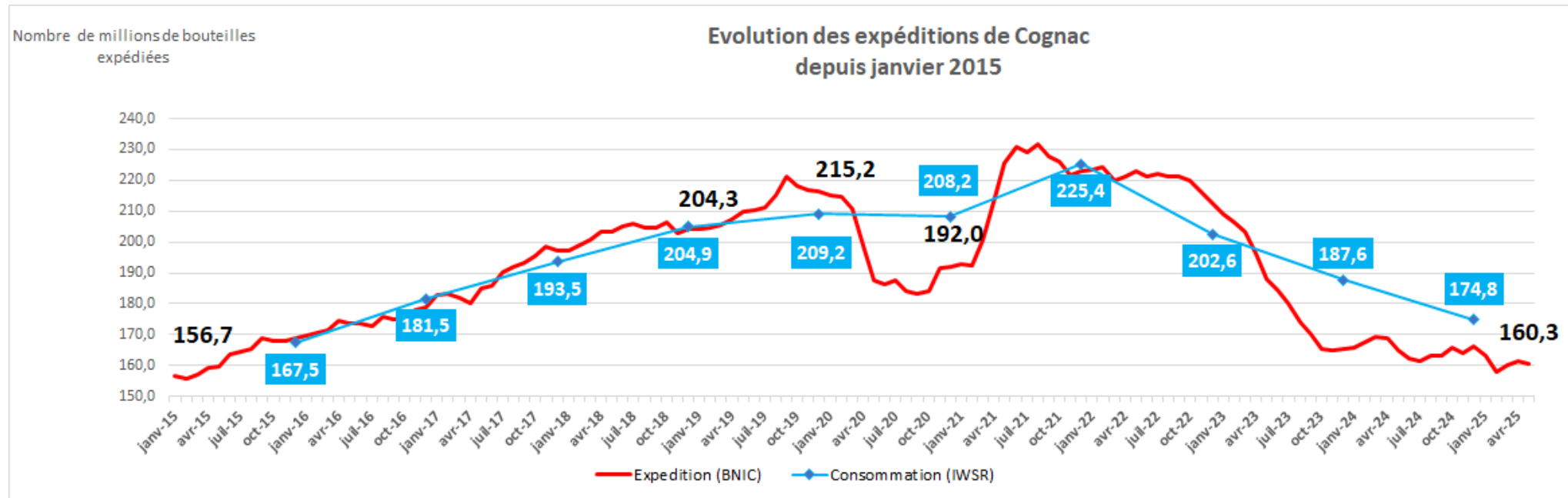
Président

Syndicat des Maisons de Cognac

1. Tableau de bord économique

Comparaison Année mobile des expéditions de Cognac depuis janvier 2015

Chiffres à fin
mai 2025





LE SMC EN ACTIONS



Agir ensemble

- Journée coordination du négoce
- Film "Accélérer ensemble"
- Naissance de la Fédération des Maisons Bordeaux & Cognac



Représenter et défendre

- Intensification des échanges institutionnels (députés, préfets, banques...)
- Présence au Salon de l'Agriculture

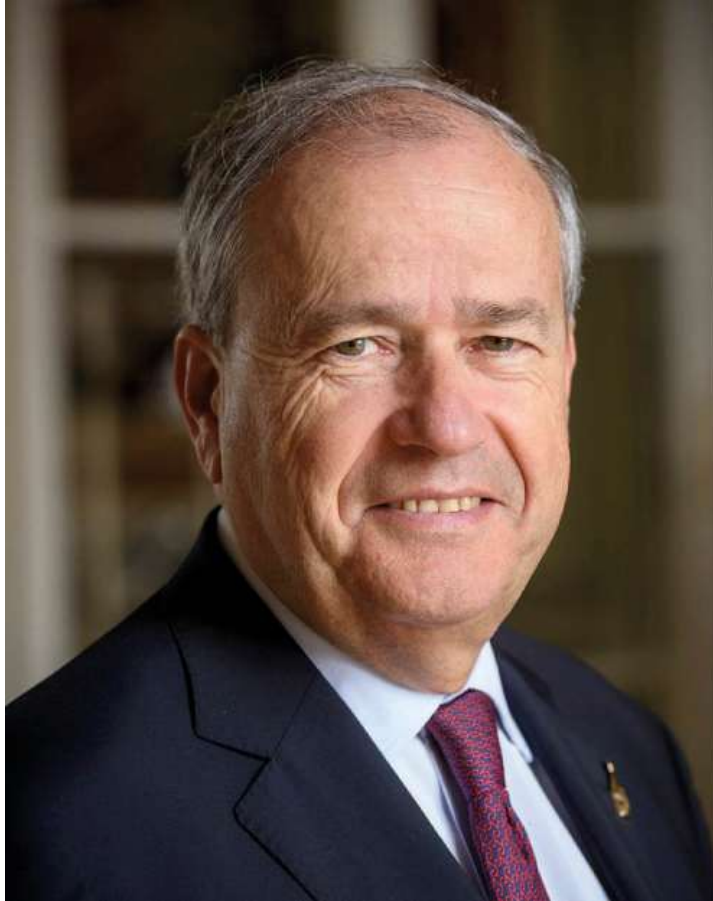


Se mobiliser sur des sujets techniques

- Comptabilité matière
- ICPE
- Préchauffage, mentions de provenance
- Urbanisme et arrêtés sécheresse



LA MAISON DES VINS ET SPIRITUEUX : UN REGROUPEMENT FONCTIONNEL ET HUMAIN



Jean-Pierre Cointreau
Président MVS

2. MAISON DES VINS ET SPIRITUEUX



• Les travaux

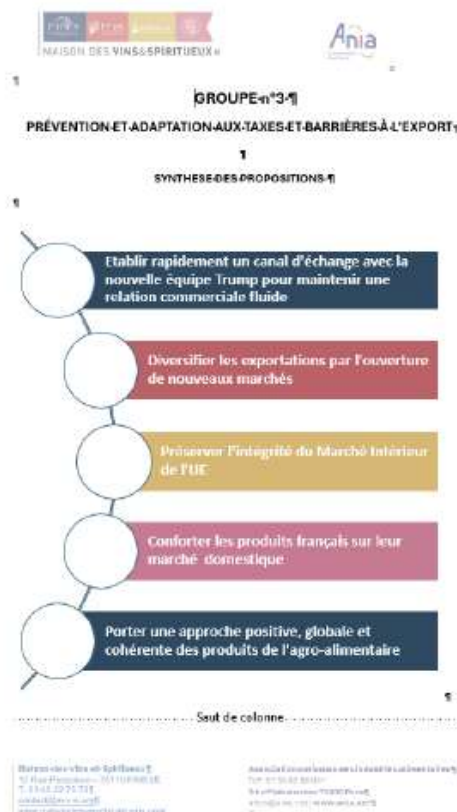
✓ Les dossiers :

- conflits commerciaux,
- santé publique mondiale,
- fiscalité,
- influenceurs,
- relations commerciales
- Environnement

✓ Les travaux :

- GE vigne Vin et Œnologie
- réunions de suivi EPR
- GT Export Elysée

✓ Les rendez-vous politiques



2. MAISON DES VINS ET SPIRITUEUX



• Evènements & communication

✓ Wine Paris 2025



✓ Salon International de l'Agriculture 2025



✓ Supports et médias



Création de la Maison des Vins & Spiritueux

Les entreprises des vins et des spiritueux passent à l'offensive et s'affirment comme un interlocuteur incontournable de la filière auprès des décideurs politiques et des pouvoirs publics

10 janvier 2025 - 12 heures de 14h



Nicolas Ozanam

Directeur

Fédération des Exportateurs de
Vins & Spiritueux (FEVS)

CHARTER RSE DES MAISONS DE COGNAC

Notre engagement collectif pour un avenir durable, responsable et inclusif.



Charte 2025
Responsabilité Sociétale des
Maisons de Cognac

Élaboration et méthodologie



Constitution du groupe de travail

Experts RSE et référents des Grandes Maisons et PME au sein du Syndicat des Maisons de Cognac pour définir les modalités de la démarche.



Consultation des parties prenantes

Consultation et entretiens structurés avec les acteurs institutionnels, organisations environnementales et partenaires clés de la filière.



Analyse des pratiques existantes

Étude approfondie des chartes déjà en place dans les Maisons et benchmark d'autres démarches collectives sectorielles.



Validation collective

Approbation successive par le Conseil d'administration puis par l'Assemblée générale, engageant ainsi l'ensemble des adhérents du SMC.

- Engagements concrets et objectifs mesurables à court et long terme
- Des exemples de bonnes pratiques
- Des informations utiles et des outils à disposition de nos Maisons

AGIR POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ET UNE RELATION TRANSPARENTE AVEC LES CONSOMMATEURS

"Protéger la santé, informer clairement, valoriser une consommation consciente."

Nous avons un rôle clé à jouer pour encourager une consommation responsable. Cela passe par l'éducation, la prévention, des messages clairs, des pratiques exemplaires lors des dégustations, et une transparence totale sur nos produits. Notre responsabilité est à la hauteur de notre notoriété.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Nos engagements

- Identifier les situations à risque et promouvoir une consommation modérée avec toutes les parties prenantes : collaborateurs, clients, visiteurs.
- Collaborer avec les acteurs de prévention (santé, sécurité routière, ONG).
- Promouvoir une dégustation responsable

Nos objectifs

100 %	100 %
Des collaborateurs	Des lieux de dégustation des Maisons
Sensibilisés à la consommation responsable d'ici 2026	affichent la charte et disposent du matériel adapté* d'ici 2026.

Promotion de la consommation responsable dans
100 % des événements
Avec partenariats cognac, notamment les festivals.

Leviers d'actions & Bonnes pratiques

- Former systématiquement tous les collaborateurs à la consommation responsable, avec des ateliers spécifiques pour le personnel en contact avec le public
- Utilisation des outils et formations internes ou de Prévention & Modération dans les lieux d'accueil du public ainsi que dans les espaces de convivialité
- Mettre en place une certification interne de « vendeur responsable » ou « dégustateur responsable »
- Avoir des dispositifs de prévention : eau gratuitement accessible, mise à disposition d'éthylotests gratuits, réceptacle de dégustation....
- Éduquer à la culture du cognac : privilégier la dégustation éclairée à la consommation excessive à travers un discours axé sur l'aspect patrimonial, des dégustations commentées en ralentissant le rythme, limiter le nombre

Informations utiles

Prévention & Modération : les outils et les données

En tant qu'association chargée de promouvoir la consommation responsable de boissons alcoolisées, elle a pour objectif de mieux faire connaître les repères de consommation et de prévenir la consommation à risque.

Sur le site de l'association, sont à disposition :

- Les chiffres clés sur la consommation et les habitudes des Français.
- Les repères de consommation
- Les supports de communication et des outils d'entreprise : affiche, charte....

<https://www.preventionetmoderation.org/>



3 PILIERS FONDAMENTAUX



ENGAGES POUR L'HUMAIN,
RESPONSABLES DEVANT LA SOCIÉTÉ

ANCRES SUR LE TERRITOIRE, ENGAGES
POUR SON RAYONNEMENT

PRESERVER NOS TERROIRS AUJOURD'HUI,
TRANSMETTRE LE COGNAC DE DEMAIN

ENGAGES POUR L'HUMAIN, RESPONSABLES DEVANT LA SOCIÉTÉ

VALORISER LES MÉTIERS

“Faire rayonner les métiers, c’est aussi cultiver le plaisir de les exercer.”



100% des Maisons de Cognac : au moins une action concrète par an de valorisation des métiers ou du développement des compétences

PRENDRE SOIN DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DE TOUS

“Parce que le travail ne devrait jamais mettre en danger, mais élever...”



100% des collaborateurs formés à la santé-sécurité, incluant les risques spécifiques aux métiers du cognac d’ici 2030



SAVOIR-FAIRE / TRANSMISSION /
RECONNAISSANCE / MISE EN LUMIÈRE



- ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SUR
- CULTURE DE LA PREVENTION
- SENSIBILISATION DES PARTENAIRES

ENGAGES POUR L'HUMAIN, RESPONSABLES DEVANT LA SOCIÉTÉ

FAVORISER L'INCLUSION ET L'ÉGALITÉ, AU CŒUR DU SAVOIR-FAIRE COGNAC

“Préserver un patrimoine vivant, c’est aussi faire place à toutes les voix qui le font grandir.”



- **40 %** de femmes dans des postes à responsabilité
- Action inclusion dans **100 %** des Maisons

AGIR POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ET UNE RELATION TRANSPARENTE AVEC LES CONSOMMATEURS

“Protéger la santé, informer clairement, valoriser une consommation consciente.”



- **100 %** des collaborateurs sensibilisés
- Chartes et matériel dans **100 %** des lieux de dégustation des Maisons
- Promotion de la consommation responsable dans **100 %** des événements Cognac



« Être enracinés localement, c'est contribuer activement au dynamisme et à l'équilibre de notre territoire. »

ACHATS RESPONSABLES

- Circuits courts et Made in France.
- Critère de proximité des fournisseurs dans 100% des appels d'offres matières sèches et investissements

VITALITÉ LOCALE

- Emploi, formation des jeunes, insertion professionnelle
- Associations locales engagées dans la vitalité du territoire
- 5 événements locaux valorisant la culture cognac et le territoire

DIALOGUE INSTITUTIONNEL

- Rencontres annuelles avec les institutions locales



RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

*« Moins d'émissions, plus
d'ambition pour le climat »*

bilan carbone dans 100 % des
Maisons
Baisse des émissions de GES des
Maisons de -30 % à 2030
Fret Décarboné : tendre vers 70%
Réduire le poids moyen des
bouteilles -10 %

ALLIER SOBRIÉTÉ ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

*« L'énergie la mieux utilisée est
celle que l'on ne consomme
pas »*

-20% de consommation énergétique
en intensité d'ici 2030
100% des sites industriels avec
diagnostic énergétique d'ici 2027

INNOVER PAR L'ÉCOCONCEPTION & ENCOURAGER LA CIRCULARITÉ

*“Réduire l'impact, dès la
conception.”*

100% des nouveaux produits
écoconçus d'ici 2030
70% des produits sans emballage
secondaire d'ici 2030

OPTIMISER ET VALORISER LES DÉCHETS

*“Rien ne se perd, tout se
transforme.”*

90% de taux de valorisation des
déchets d'ici 2030

Préservation des Milieux Naturels



Biodiversité

100% des Maisons réalisent au moins une initiative biodiversité par an.



Eau

- **20%** des prélèvements nets d'eau des sites industriels d'ici 2030.



Certifications

100% des approvisionnements avec certification environnementale d'ici 2028.

« Protéger les ressources qui nous font vivre. »



Charte RSE des Maisons de Cognac



Helene Baudry
Maison Boinaud



Amy Pasquet
Maison Jean Pasquet



Nathalie Meurer
Maison Hennessy



Sonia Le Masne
Maison Martell